

PAS DE FERMETURES DE CLASSE EN 2012 ? RECRUTEZ DES ENSEIGNANTS, ALORS !

Depuis plusieurs mois, toute la communauté éducative bataille pour l'avenir de l'école primaire. Le 18 mai dernier, à l'appel du SNUipp-FSU et avec le soutien des associations de RASED (FNAME, FNAREN et AFPEN), des délégations d'école venues de toute la France manifestaient sous les fenêtres du ministère pour réclamer les moyens indispensables au bon fonctionnement de l'école publique.

Pour un coût dépassant largement le million d'Euro, à grand tapage médiatique, le ministre annonce « 17 000 recrutements », et confirme de fait les 16 000 suppressions de postes puisqu'il y a 33 000 départs en retraite. Il tente ainsi de pallier la sévère crise des vocations aux concours de recrutement que les récentes mesures contre la formation des professeurs ont provoquée.

En « demandant un traitement différencié pour le primaire » afin de veiller à « fermer le moins de classes possible » dans le budget 2012, le Ministre de l'Éducation Nationale vient de reconnaître le bien-fondé des mobilisations des enseignants, des parents et des élus.

L'annonce présidentielle du gel des fermetures de classes en 2012 montre que le chef de l'État a été contraint de prendre en compte la situation d'une école asphyxiée par les suppressions de postes.

Pour autant, alors qu'il confirme le dogme du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite, comment va-t-il être possible de tenir cet engagement ? Personne n'est dupe.

Si le budget 2012 maintient le recrutement de seulement 3 000 postes au concours de professeurs des écoles alors que 11 000 départs à la retraite sont programmés au 1er juillet 2012, ce sont 8 000 postes d'enseignants du primaire qui seront encore supprimés l'année prochaine.

On devine la manœuvre : tenter de



fermer moins de classes pour étouffer des contestations locales en pleine période pré-électorale.

Avec cette logique, les postes en Rased, la scolarisation des moins de 3 ans, les postes de soutien aux élèves en éducation prioritaire, de formateurs, de remplaçants, les petites écoles vont servir de cibles aux suppressions de postes : ce seront donc les élèves les plus fragiles qui paieront la facture. Le fonctionnement de l'école va encore en faire les frais.

Il ne faut pas en rester à des faux semblants. Pour que ces annonces soient crédibles, elles doivent être accompagnées de mesures concrètes. Il est encore temps de mettre en place

un collectif budgétaire pour assurer la rentrée dans des conditions décentes. Nous demandons une hausse immédiate et significative du nombre de places au concours de recrutement des enseignants, accompagnée d'une véritable formation initiale et continue des personnels.

La donne est maintenant claire. La FSU appelle à développer dès la rentrée des mobilisations multiformes pour l'école. Ces exigences seront portées lors de la grève unitaire du 27 septembre.

CTPD 24 juin 2011
Déclaration de la FSU Isère

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 23 JUIN (CAPD)

À l'ordre du jour : seconde phase du mouvement, affectations des TRS, révisions d'affectations, entretiens des PE stagiaires, ineat / exeat, demandes de disponibilité, postes à profil.

Seconde phase du mouvement

- 569 collègues étaient sans poste à l'issue de la première phase.
- 6 collègues ont été retirés de la liste (4 affectés sur des temps partiels annualisés, 2 en disponibilité de droit).
- 263 ont été affectés.
- **300 collègues restent sans affectation.** Celle-ci sera décidée soit avant le 14 juillet, soit au moment de la rentrée. **Ces 300 affectations sont effectuées par les services de la DRH sans regard des délégués du personnel.**

Affectations des TRS

Nous nous sommes fait préciser les affectations des TRS. Ce sont les IEN qui les affectent en fonction du barème et de la continuité pédagogique. Cette année, le travail d'affectation a commencé dans certaines circonscriptions avant la seconde phase ; de ce fait, les collègues nommés à titre définitif ont une priorité sur les collègues nommés dans la phase d'ajustement à titre provisoire.

Postes de direction restés vacants à la première phase.

Plus de quarante postes de direction sont restés libres au premier mouvement. Ces postes ont été transposés en postes d'adjoints pour la phase d'ajustement. C'est donc au sein des équipes des écoles concernées que le directeur devra être « déniché ». Il faut savoir que l'IA avait refusé de prendre en compte des demandes particulières de collègues souhaitant exercer cette mission sur les postes restés vacants ! Nous avons dénoncé une nouvelle fois l'absurdité qui consiste à imposer la direction à des collègues non volontaires, alors que des collègues inscrits sur la liste d'aptitude n'ont pu en obtenir et restent sans poste. Nous avons demandé la possibilité de ressaisir des vœux à l'issue de la première phase. L'IA nous a opposé un refus.

Demandes de révision d'affectation :

« On ne refait pas le mouvement ! »

L'IA a revu, de manière exceptionnelle, quelques situations repérées au premier mouvement, mais a refusé la grande majorité des demandes de révision d'affectation effectuées par les collègues. Nous sommes à nouveau intervenus pour dénoncer ces règles et leurs conséquences sur le travail et la santé des enseignants.

PE stagiaires

Tous les PE stagiaires ont reçu un courrier concernant la consultation de leur dossier et un entretien de validation en juillet. Renseignements pris : cet entretien concerne uniquement les PE stagiaires dont la titularisation pose problème et qui en ont été avertis.

Ineat / exeat

Les demandes d'ineat / exeat pour rapprochement de conjoint ont toutes été accordées. Les autres seront examinées avec les IA concernés, dans le courant de l'été, et uniquement pour des échanges terme à terme.

Demandes de disponibilité

Toutes les demandes ont été accordées, qu'elles soient de droit ou à titre personnel, nouvelles ou en renouvellement.

Postes à profil et postes de co-enseignants

L'IA nous a donné des informations sur l'ensemble des affectations sur profil. En principe, les collègues retenus ont été informés via lprof.

Nomination sur zone à titre définitif au 1er mouvement : demande de titre provisoire

Une fois de plus, les nominations sur zone ont été faites à titre définitif alors que les postes obtenus par les collègues n'ont pas été demandés précisément. Il n'est pas rare que ce soit sur la dernière zone demandée et que ce poste ne convienne pas du tout aux collègues. Et on ne peut quitter un poste sur lequel on est nommé à titre définitif que si l'on obtient un autre poste à titre définitif. Ce qui est, pour certains, mission impossible pour de très nombreuses années, avec les nouvelles règles imposées par l'IA.

C'est la raison pour laquelle nous avons encore demandé à l'IA – en pure perte – de revenir sur ces décisions qui mettent les collègues dans des situations désespérantes. Nous n'entendons pas lâcher cette demande. Pour cela, il faut que les collègues qui souhaiteraient être nommés à titre provisoire sur ces postes en fassent la **demande auprès de l'IA ET nous envoient une copie.**

Rejet par l'administration des demandes de majoration pour raisons médicales ou sociales.

Pas sans explications écrites !

Nous l'avons longuement développé, les nouvelles règles du mouvement ont vu se multiplier de manière exponentielle les demandes de majoration de barème pour raisons médicales ou sociales. Nous avons demandé, sans aucun succès, que ces majorations se fassent suite à l'avis d'un expert. C'est donc sur dossier, parfois au téléphone, que se font ces consultations. Aucune réponse écrite n'est donnée aux collègues concernés. S'ils demandent des explications, ils ont une réponse orale par téléphone. Quant aux délégués du personnel, ils ont pour seule réponse que la situation du collègue n'a pas été considérée comme prioritaire. Lors du Comité d'hygiène et sécurité (CHS), les délégués de la FSU ont de nouveau demandé que les collègues puissent consulter leur dossier médical pour connaître les raisons du rejet de leur demande. Il semblerait qu'aucun dossier ne soit constitué à l'occasion de ces demandes.

Nous sommes en dehors de toutes les règles de fonctionnement de la Fonction Publique, ce qui est inacceptable. Nous n'entendons pas laisser cette situation en l'état. Nous vous invitons donc à demander la copie de votre dossier médical et/ou administratif (un modèle de lettre est disponible sur notre site). Informez-nous et nous vous accompagnerons ensuite dans vos démarches.

Les délégués du personnel à la CAPD :
Gabrielle BEYLER, Isabelle AMODIO,
Anne TUAILLON, Nicole PIGNARD-MARTHOD,
Philippe BLOT, David PAIRONE,
Emmanuel CARROZ, Pascal ANDRÉ

QUOI DE NEUF CHEZ LES PE STAGIAIRES ?

Après deux années de tractations, d'hésitations, de protestations, les professeurs des écoles stagiaires, version masterisée, ont finalement fait leurs premiers pas dans les classes en septembre dernier. Un an après leur entrée en fonction, quel bilan peut-on faire de leur année de stage ?

Du point de vue de l'organisation proposée, cette année a révélé un manque de préparation et d'anticipation comparable à celui qui a accompagné l'élaboration de la réforme. D'une formation identique pour tous les professeurs de France, nous sommes passés à un « bricolage » élaboré au bon vouloir des Inspections d'Académie et guidé par le manque de moyens dont chacun a senti les effets cette année. Les différences entre départements sont criantes : titulaires de leur classe ou remplaçants, les stagiaires ont commencé l'année soit à l'IUFM, soit dans leur classe, et parfois même dans celle de quelqu'un d'autre... Aucune harmonisation, tout juste quelques points d'accord au sein de certaines académies. Le comble, c'est que cette année, qui aurait pu passer comme une expérimentation à grande échelle de différentes modalités de formation, ne sera même pas close sur un réel bilan. En effet, des Inspections d'Académie au Ministère, en passant par les Recteurs, tous ont dressé un bilan positif. Tout juste l'annonce du Président, en janvier dernier, de « remettre le métier à l'ouvrage » aura laissé penser que tout n'était pas si rose. Seulement, on attend encore l'ouverture de négociations sur ce point... Dans notre département, le sentiment d'urgence et l'absence de visibilité à long terme ont bien été perçus par les stagiaires. Deux exemples sont parlants : le retour de deux jours à l'IUFM au printemps, décidé au dernier moment, ou encore le courrier envoyé fin juin pour leur

apprendre qu'ils pourraient consulter leur dossier la semaine suivante à Grenoble. Même chose du côté des PEMF, qui apprenaient, au fur et à mesure de l'année, le programme des réjouissances. Du point de vue du contenu fourni lors de cette année de formation initiale, la diversité des parcours proposés ne permet pas d'analyse nationale. Dans notre département, les lauréats du concours, encore étudiants en juin, ont eu seulement quatre semaines et demi de formation à l'IUFM au cours de l'année. Ils ont également pu observer des classes au mois de septembre. Sinon, leur année consiste essentiellement en un apprentissage « sur le tas ». Certes, ils ont été épaulés par des PEMF, avec douze visites dans l'année. Mais ces visites, donnant lieu à des rapports servant à l'évaluation, n'ont pas été vécues comme des moments formateurs. En réalité, les différents témoignages reçus dans l'année indiquent que les stagiaires ont vécu cette année avec une difficulté certaine. Leur opiniâtreté et la conscience professionnelle des équipes d'enseignants apparaissent désormais comme la pierre angulaire de cette réforme. C'est grâce à cela que le nouveau système tient. Le rapport Jolion, paru en avril 2011, pointe la même chose concernant les masters en métiers de l'éducation : « La motivation de tous les étudiants rencontrés est très très importante et l'on peut facilement penser que cette motivation est de loin la cause la plus forte du non effondrement du nouveau dispositif ». Comment l'année prochaine va-t-elle se dérouler ? Malgré une vérité criante, notre administration s'obstine à voir un bilan « globalement positif ». Nous verrons donc des ex-étudiants toujours pas mieux formés arriver dès septembre dans nos écoles. Ils ne suivront toujours pas plus de formation en IUFM ou ailleurs. Ils apprendront



toujours au fur et à mesure la réalité du métier, souvent à leurs dépens. Par contre, les stagiaires seront toujours aussi stressés par leur année de stage, l'accompagnement restant le même. Ils rencontreront toujours autant de difficultés que leurs prédécesseurs, aucun bilan n'ayant été fait. Comme dit l'affiche, « L'éducation nationale recrute 17 000 enseignants, pourquoi pas vous ? »...

De quoi a peur l'Inspectrice d'Académie ?...

Le lundi 4 juillet, les futurs stagiaires étaient invités à une journée d'information au lycée Vaucanson de Grenoble. Pendant deux jours, ils allaient recevoir, outre leur affectation, des éléments généraux sensés leur permettre de débiter leur carrière. Nous nous sommes rendus au lycée, avec des documents à destination des stagiaires, rien de bien subversif, juste quelques *Fenêtres sur cours* « spécial début de carrière ». Alors que les stagiaires n'étaient pas encore arrivés, le proviseur est venu nous trouver pour nous annoncer que madame Lesko ne souhaitait pas nous voir tenir notre stand dans l'enceinte du lycée. Nous aurions la permission d'être dans les locaux lors de leur journée de pré-rentree le mercredi 31 août, mais pas ce jour-là. La présence de délégués du personnel pouvait-elle perturber cette première prise de contact de nos jeunes collègues avec le métier ?

Lionel ABRY

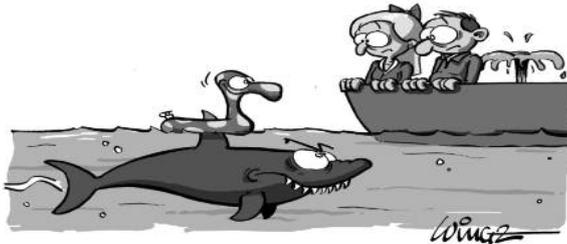
Le FN : le pire ennemi des salariés

L'objectif du Front National est de diviser les travailleurs et d'anéantir les conquêtes sociales. C'est pourquoi les organisations syndicales réagissent.

Les promesses du gouvernement et du président de la république se traduisent aujourd'hui en déceptions, amertume, souffrances.

C'est dans ce contexte que surgit de nouveau la promotion médiatique et politique des idées du Front national.

De vieilles idées toujours aussi dangereuses pour le monde du travail



Sa stratégie est de faire croire aux salariés que ce parti prend en compte les revendications sociales.

Mais son programme est en réalité de servir les riches et le patronat : attaque contre la durée du travail, remise en cause des retraites, destruction du code du travail, interdiction du droit de grève, réduction des dépenses publiques.

Le FN considère le syndicalisme comme « un des maux qui asphyxient l'entreprise française [...] un des obstacles majeurs aux réformes nécessaires de la société française ».

Pour le FN, le syndicalisme devrait être uniquement basé sur des organisations professionnelles par branche, au service du patronat ... comme du temps de la charte du travail de Pétain, au moment de l'occupation en 39-45 !

« La thèse de la préférence nationale n'est pas compatible avec les valeurs fondamentales du syndicalisme »

ont rappelé dans une déclaration commune la CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA.

Ils ajoutent :

« l'exclusion, le rejet de l'autre, le repli de la France sur elle-même et la fermeture des frontières, la désignation de boucs émissaires, la dénonciation de l'immigration comme responsable de tous les maux sont des attitudes qui, l'histoire en témoigne, ne peuvent conduire qu'au pire. »

Comment imaginer que les syndicats puissent défendre de manière différente des salariés en raison de leur nom ou leur origine ?

Impensable ! C'est pourquoi nous appelons nos militants à défendre ces valeurs et empêcher l'instrumentalisation du syndicalisme par le FN, qui n'est pas un parti comme les autres et dont les valeurs s'opposent aux nôtres.

Unsa

**Union
Syndicale
Solidaires**

FSU

CGT

CFDT

Mise en cause de la retraite, apartheid social, augmentation des impôts indirects, cadeaux fiscaux aux entreprises et aux ménages privilégiés, telles sont les vraies orientations du programme social du Front National.

Sur la Fonction publique, les récentes et soudaines déclarations d'amour adressées par Marine Le Pen aux fonctionnaires sont une tromperie. Marine Le Pen dénonce la «fuite en avant des collectivités territoriales» qui «devront enfin maîtriser leurs effectifs». En fait, c'est la même politique de réduction des effectifs que celle menée par Nicolas Sarkozy.

Le FN est contre le travail des femmes !

Le FN veut favoriser le recours au congé parental prolongé, pour maintenir au foyer une partie importante des femmes. Dans le même esprit « Travail-Famille-Patrie », le FN propose un référendum visant à donner à la vie un caractère sacré dès la conception, c'est-à-dire remettre en cause le droit à l'avortement. Il prône le déremboursement de l'interruption volontaire de grossesse. Les femmes ont lutté pour obtenir le droit de disposer librement de leur corps, le droit de travailler, d'être indépendantes. Accepter la politique du FN aujourd'hui, c'est accepter un retour en arrière vers l'ordre moral.

En matière de retraites, le FN veut supprimer toute notion d'âge légal et n'ouvrir le droit à la retraite que sur le seul critère de 40 annuités cotisées. Il renvoie la question de la prise en compte de la pénibilité à des négociations par branche, ouvrant ainsi la voie à de fortes inégalités entre secteurs.

Le FN prend le parti des profits !

Le Front National attribue le bas niveau des salaires à la « concurrence de la main d'œuvre du tiers-monde qui s'exerce par le biais de l'immigration et des échanges commerciaux ». Silence total sur l'explosion des profits et des dividendes ! Pire encore, il veut les augmenter en multipliant les cadeaux fiscaux aux entreprises : allègements de charges, suppression de l'impôt sur les sociétés, suppression de la taxe professionnelle...

La régularisation des sans-papiers, ce n'est pas le problème, c'est la solution !

Le refus de régulariser les sans-papiers, leur maintien dans une zone de non droit, est un facteur d'abaissement des salaires et garanties collectives de tous les salariés. L'existence d'un nombre important de travailleurs sans-papiers est avant tout une arme aux mains des patrons pour faire fructifier leur taux de profit.

L'immigration un coût pour le pays ? FAUX !

Selon une étude parue en 2010, réalisée pour le compte du ministère des Affaires sociales, l'immigration est une bonne affaire pour les finances publiques. **En 2009, les immigrés ont reçu de l'État 47,9 milliards €**, via les retraites, les aides au logement, le RMI, les allocations chômage et familiales, les prestations de santé... **Dans le même temps, ils ont contribué pour 60,3 milliards au budget de l'État** (impôt sur le revenu : 3,4 milliards € ; impôt sur le patrimoine : 3,3 milliards € ; impôts et taxes à la consommation : 18,4 milliards € ; impôts locaux et autres, 2,6 milliards € ; CRDS et CSG, 6,2 milliards € ; cotisations sociales, environ 26,4 milliards €). **Soit un solde positif de 12,4 milliards € pour les finances publiques.**

Répression accrue pour les syndicalistes et de ceux qui luttent pour améliorer leur vie !

Marine Le Pen, au moment du mouvement contre la réforme des retraites en 2010 : « Ensemble, gouvernement et syndicats jettent la France dans le chaos... La tolérance zéro doit s'appliquer à tous les émeutiers ».

LE FN VEUT SIMPLIFIER LE CODE DU TRAVAIL

ARTICLE 1 : TRAVAILLE !
ARTICLE 2 : FERME -LÀ ...



PRÉVENIR L'HOMOPHOBIE EN MILIEU SCOLAIRE

La FSU 38 a organisé, en juin 2011, un stage de formation destiné à combattre les discriminations dont sont victimes, en milieu scolaire, les homosexuels, bisexuels et transsexuels. La FSU et ses syndicats portent dans leurs mandats la lutte contre les LGBTphobies¹. Elle fait partie du Collectif « éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire ». Si les professionnels de l'éducation sont sensibilisés afin de lutter contre ces discriminations et d'aider les collègues et les élèves qui en sont victimes, il est souvent difficile de trouver l'outil permettant une action au sein des écoles et des établissements. Une telle structure n'existait pas sur Grenoble et sa région. L'antenne de Grenoble de SOS homophobie a été créée en janvier 2011. Cette association a reçu l'agrément national du ministère de l'Éducation Nationale, après avis favorable du conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public. Lors du stage FSU du mois de juin, Annabelle ROBERT a présenté aux stagiaires comment SOS homophobie² peut proposer aux établissements des « interventions en milieu scolaire ». Pourquoi ces interventions ? Car les LGBTphobies sont une des formes que peut

prendre la violence en milieu scolaire et en milieu professionnel. Les conséquences peuvent être dramatiques, en allant jusqu'au suicide. Les militants de SOS homophobie sont formés pour intervenir dans les établissements, dans les entreprises, les syndicats, les associations, afin de casser les préjugés homophobes. SOS homophobie revendique le respect pour chaque individu, quelle que soit son orientation sexuelle. La FSU est toute aussi porteuse de ce droit à la différence et au respect. Si vous avez connaissance de cas de LGBTphobies dans votre entourage, dans votre travail, envers vos élèves, il vous faut agir. La FSU peut intervenir auprès des inspecteurs, des chefs d'établissement, des fédérations de parents, des conseils d'administrations, afin que ces violences cessent. Des associations comme SOS homophobie ou Contact³ (parents, famille et amis de personnes LGBT) peuvent être le relais nécessaire au sein de l'Éducation Nationale afin d'entamer de réelles démarches permettant de faciliter l'intégration des gais, lesbiennes, bisexuels et transsexuels dans l'école et la société. Ce stage a été l'occasion de visionner un film sur des interventions en milieu scolaire aux États-Unis destinées à promouvoir le respect et la tolérance. Nous avons également regardé « Le baiser de la lune », film d'animation qui a déclenché

des réactions d'hostilité invraisemblables avant sa parution, jusqu'à l'opposition du Ministre de le voir présenté dans nos écoles. Il a bien fallu qu'il revienne sur cette interdiction. Rien ne pouvait justifier que ce dessin animé poétique soit censuré de cette manière. C'est un formidable outil pour nos classes. Le Ministre a finalement accepté qu'il soit projeté dans les classes de CM2 – alors que selon nous, il ne poserait aucun problème en maternelle – mais sous la responsabilité des enseignants... Nous disposons de ce film à la section départementale. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez l'utiliser dans votre école.

¹ LGBT : lesbienne, gay, bi et trans

² SOS homophobie :

<http://www.sos-homophobie.org>

³ Contact :

<http://www.asso-contact.org>

Depuis ce stage, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès accidentel d'Annabelle ROBERT, fondatrice de l'antenne grenobloise de SOS homophobie. L'association et ses militants continuent les actions auprès des victimes de violences et dans les collèges et lycées.

Emmanuel CARROZ

L'action sociale à l'Éducation Nationale : en quoi consiste-t-elle ?

L'action sociale, culturelle et de loisirs intervient :

■ pour la mise en place d'actions spécifiques (ASIA), par exemple aide au logement des enfants étudiants dans les commissions académiques d'action sociale (CAAS),

■ pour les aides financières individualisées et les prêts dans les commissions départementales d'action sociale (CDAS).

Au niveau interministériel, il existe des prestations interministérielles (PIM) : repas, vacances d'enfants, CESU garde d'enfants. Au niveau régional, les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS), où siège et parfois préside la FSU, organisent des actions au bénéfice des personnels : réservation de crèches et de logement, accès à la culture, aide aux vacances, préparation à la retraite etc... L'action sociale est facultative : il faut la demander et elle s'inscrit dans la limite des crédits disponibles. Bien qu'elle prenne souvent en référence le quotient familial, elle peut concerner l'ensemble des collègues qui ne doivent pas hésiter à demander à en bénéficier. La loi prévoit d'associer à son élaboration les personnels que la FSU représente dans toutes les structures. La FSU et le SNUipp-FSU travaillent à y construire une action sociale digne de ce nom et à porter les crédits à 3% de la masse salariale.

Plus d'informations sur :

■ <http://srias.ile-de-france.gouv.fr/>

■ <http://srias.ile-de-france.gouv.fr/fre/Les-guides/Prestations-interministerielles/Prestations-interministerielles-2011>

COTISATIONS : MAIS OÙ VA L'ARGENT ?

D'OÙ VIENT L'ARGENT ET DE QUOI VIT LE SYNDICAT ?

Subventions ? Trésor caché ? Sponsoring ? Rien de tout cela, c'est beaucoup plus simple : le SNUipp-FSU vit des adhésions de ses syndiqués et c'est (presque) tout.

Financièrement, comme pour les actions qu'il mène, le SNUipp-FSU ne peut compter que sur ses adhérents. Eh oui, s'il n'y avait plus de syndiqués, il n'y aurait plus de syndicats... Les autres moyens dont peut disposer le SNUipp-FSU pour fonctionner sont les décharges syndicales (c'est à dire, du temps) et le prêt de locaux par la municipalité de Grenoble. La section de l'Isère n'a pas de loyer à payer pour se loger : ce n'est pas rien ! Ce n'est pas toujours le cas dans d'autres départements.

Quant aux décharges syndicales, par ces temps de recherche d'économie, elles font partie de ces postes d'enseignants à supprimer, car n'étant pas à 100% devant des élèves. Nous aurons peut-être droit au « 20 heures » à une déclaration du type : « Est-il normal que tant d'enseignants n'enseignent pas ? »

Ne nous y trompons pas ! Notre syndicat, majoritaire en Isère et nationalement, dispose de l'équivalent d'environ 3 postes de décharge, répartis entre 8 collègues, pour plus de 6 500 collègues : ce qui signifie que tous les « déchargés » du SNUipp-FSU sont 2 ou 3 jours avec leurs élèves... et sont donc avant tout des enseignants !

On ne peut être pour le droit syndical sans lui donner les moyens de vivre.

Pour adhérer au SNUipp-FSU :

Pour payer votre cotisation vous pouvez choisir :

■ de faire un chèque dès maintenant (à l'ordre de SNUipp-FSU Isère).

■ d'autoriser un prélèvement automatique.

Le prélèvement automatique : Un moyen simple :

■ la cotisation est prélevée en 6 fois : de novembre à septembre tous les deux mois.

■ un courrier en septembre signale la reconduction des prélèvements et leur montant.

■ une simple lettre, avant le 10 octobre, permet d'interrompre les prélèvements.

La répartition des dépenses

■ La cotisation au SNUipp-FSU national : c'est la plus importante. Elle est de 74 euros par adhérent.

■ L'Échos des cours, notre journal départemental : impression et envoi.

■ Frais de fonctionnement : frais d'envoi de courrier, reprographie, téléphone, matériel informatique, papeterie...

■ Frais militants : déplacements au conseil national, remboursements des trajets des membres du conseil syndical et des membres du bureau.

■ Action : manifestations, stages...

Un moyen rapide :

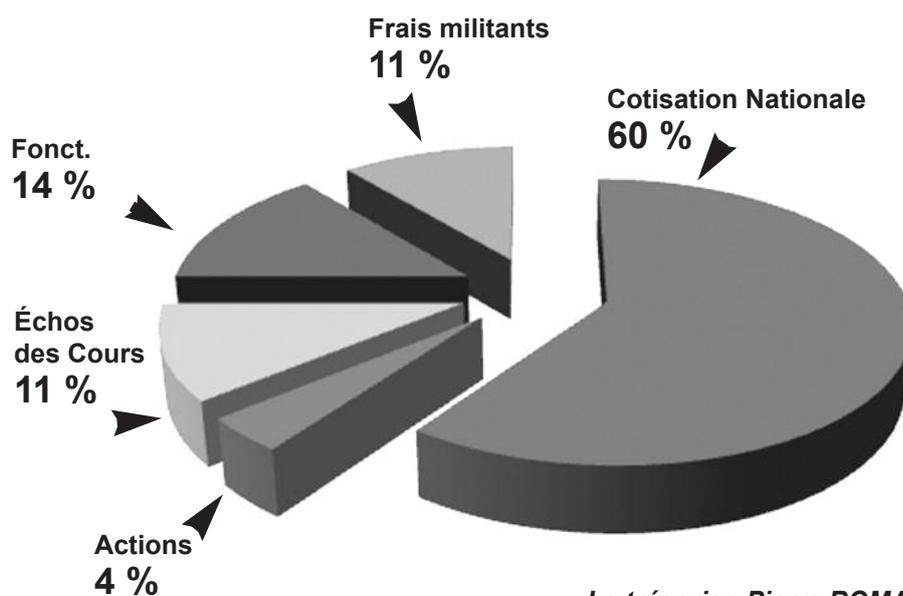
2 signatures (adhésion et autorisation de prélèvement), un RIB, une « enveloppe T » pour l'expédition.

Un moyen efficace :

plus d'oubli de syndicalisation que l'on rattrape en février

Voilà pourquoi nous vous proposons de choisir le prélèvement automatique.

Et, comme vous le savez, beaucoup de ces dépenses n'ont fait qu'augmenter ces derniers temps ! Vous savez tout !



Le trésorier, Pierre ROMAN



BULLETIN D'ADHÉSION 2011-2012



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale:
 Code postal : Ville : adresse e-mail :
 Portable :

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

École d'affectation : ----- Commune : -----
 Poste occupé : ----- à titre définitif ; provisoire ; mi-temps
 Instit ; Prof d'école ; PEGC ; H. classe ; Etudiants en master ; Retraité
Echelon :

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.
Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.
Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature : **Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**
 Secteur Trésorier SNUPERS

Tableau des cotisations 2011-2012 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. ½ tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE ½ tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) :95				PE 9ème et +(540>indice<660) : 105			PE h cl. (indice>660) : 114			

directeurs ou enseignants spé, rajouter :	chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl.& +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
	1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

Etudiants en master : 37 Assit. éducation : 37 autre cas : nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte

 clé RIB

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)